Mardi. 1er mai 1849. 1re année. — N° 47.

LA TRIBUNE DES PEUPLES

JOURNAL QUOTIDIEN.

ABONNEMENTS.	Un an.	Six mois.	Trois mois.
Paris.	24 fr.	12 fr.	6 fr.
Seine.	28 »	14 »	7 »
Départements . . .	32 »	16 »	8 »
Étranger	40 »	20 »	10 »

Tout ce qui concerne l'Administration et les abonnements doit être adressé à l'Administrateur du journal.

Les lettres non affranchies seront refusées.

BUREAUX : RUE NEUVE-DES-BONS-ENFANTS, N° 7.

ANNONCES.

Une à neuf fois dans un mois, la ligne. .	» fr.	80 c.
Dix fois dans un mois.	» —	50
Réclames.	2 —	»»
Faits divers	3 —	»»

Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé au Rédacteur-Gérant. — Les manuscrits déposés ne seront pas rendus

Les abonnements partent des 1er et 16 de chaque mois.

Pacte fraternel avec l'Allemagne ;
Affranchissement de l'Italie ;
Reconstitution de la Pologne libre et indépendante.

(*Ordre du jour de l'Assemblée nationale du 23 mai 1848.*)

AVIS IMPORTANT.

Par suite de nouvelles conventions postales conclues entre le gouvernement et diverses puissances, qui dispensent les journaux de surtaxes,

A partir du premier mai, le prix de l'abonnement à la *Tribune des Peuples* est ainsi réduit :

Départements et Étranger :

Un an : 32 fr.
Six mois : 16 fr.
Trois mois : 8 fr.

POLITIQUE GÉNÉRALE.

PARIS, 30 AVRIL 1849.

LES PAYSANS.

Les paysans qui. pendant des siècles, n'avaient d'autres droits politiques que celui de donner au pays leur sang et leur argent, ont enfin conquis, grâce à la révolution de Février, le droit de voter. Par l'exercice qu'ils en ont fait, ils ont décidé la plus grande question de la situation. Ce sont eux qui ont affermi la République en appelant à la présider l'homme dont le nom résumait l'histoire de la révolution française. On se rappelle la surprise que ce résultat du vote populaire excita dans les régions parlementaires et commerciales. Cette surprise montre bien la profondeur de l'abime qui sépare le Peuple de ceux qui ont depuis longtemps la prétention de le représenter comme publicistes ou comme agents du gouvernement qu'ils disaient être l'expression des vœux du pays.

Le pays nourrissait des souvenirs et des espérances dont la presse et le parlement n'ont pas officiellement dit un seul mot. Le pays avait déjà depuis longtemps son candidat, alors que les faiseurs d'élections, la veille même du scrutin, en soupçonnaient à peine le nom. Que l'on ne s'étonne pas si ce même pays tente un de ces jours des appels et des actes qui surprendraient de nouveau les hommes politiques et le parlement et serviraient de commentaires au vote républicain du 10 décembre.

Les réactionnaires pressentent ce danger. Ils ont déjà hautement reconnu l'importance de l'opinion des hommes du pays, c'est-à-dire des paysans. Ils mettent tout en œuvre pour circonvenir les paysans, pour les influencer et les attirer dans leur association officielle. Des hommes qui, jusqu'à présent, s'étaient si peu occupés du paysan, qui ne s'étaient jamais donné la peine d'étudier ses intérêts moraux et matériels, ces hommes, dont la plupart n'ont jamais parlé avec un paysan, se sont avisés tout à coup de se poser en défenseurs exclusifs de la religion et de la propriété du paysan.

Quelle est la religion de ces hommes qui défendent avec tant de zèle une religion ? Personne ne le sait. Les vieux rédacteurs du *Journal des Débats* et du *Constitutionnel*, les vieux ministres de Louis-Philippe, les vieux ducs et comtes de l'ancien régime sont-ils catholiques apostoliques et romains, ou protestants, ou bien voltairiens? Ils ne le savent pas eux-mêmes. Ils ne s'avouent sectateurs d'aucune église, pas même de celle de Voltaire, car Voltaire croyait à Dieu. Et cependant ils se disent religieux, et ils prétendent édifier les paysans qu'ils accuseraient volontiers d'être enclins à l'athéisme. Ils se font une idée de l'état religieux du paysan d'après les histoires de la Révolution publiées par les légitimistes et les citadins, ainsi que d'après les données de la plupart de nos romanciers de salon.

Le paysan ne ressemble en rien à cet être imaginaire auquel s'adressent les circulaires des prêtres, des agents du gouvernement et des membres du club de la rue de Poitiers : et la République, non plus, ne ressemble pas le moins du monde à cette image monstrueuse sous laquelle les réactionnaires la représentent aux yeux des hommes du pays.

La République n'est nullement hostile à la religion; le paysan le comprenait déjà d'instinct lors de la grande Révolution : sans raisonner sur le dogme, et tout en négligeant quelquefois les pratiques dont le prêtre ne lui expliquait plus l'importance, le paysan conservait dans son âme tous ses sentiments de foi et de moralité que le travail des siècles, les exemples de ses ancêtres et les habitudes simples de sa vie y avaient créés. Mais il s'apercevait que les lois qu'on lui imposait au nom de la religion et les actions des hommes qui s'arrogeaient le monopole des doctrines religieuses, offensaient sa religion intérieure. Son bon sens l'avertissait de l'existence d'abus dans l'église; il ne connaissait ni l'étendue ni la nature de ces abus, mais il souffrait de leurs effets. Aussi lorsque la justice populaire vint atteindre les pharisiens et les scribes d'alors, il se garda bien de les défendre. En vain lui disait-on que poursuivre l'évêque d'Autun et emprisonner l'évêque de Brienne c'était attenter à la religion : il ne voulut pas non plus croire que les terres de ces abbayes et de ces monastères qui enrichissaient quelques élégants abbés commanditaires et quelques fainéants parasites etaient la propriété sacrée de l'église du Christ. Le paysan laissa faire la révolution, assuré qu'il était que ce qu'il y avait de vraiment religieux dans la religion, ce qui avait résisté aux persécutions séculaires du paganisme était plus fort que les décrets des pouvoirs éphémères de l'époque.

Le paysan sentit vrai et raisonna bien; il vit la réouverture des temples, le retour des curés, le rétablissement des splendeurs de l'Eglise et sa restauration officielle: ce qui le tourmente encore, c'est de ne pas retrouver dans toutes ces formes du passé, qui sont réellement françaises et catholiques, l'esprit français. l'esprit vivant, l'esprit paysan, l'esprit de mouvement et de force, l'esprit du Dieu vivant.

Il est temps pour le paysan de comprendre qu'il ne peut plus rencontrer cet esprit vraiment religieux dans les associations prétendues religieuses; il faut qu'il apprenne à se connaître, à s'estimer lui-même; il faut qu'il ait le courage de se dire à lui-même, et de le proclamer dans les élections, que c'est lui, le paysan, qui est le vrai représentant du sentiment religieux. Il représente le travail de la terre à la sueur du front, imposé à l'homme par la plus ancienne des lois religieuses; il représente, comme conscrit, comme contribuable, l'esprit du sacrifice, qui est celui du christianisme. Il essaie déjà de prendre l'initiative des lois nouvelles, ce qui témoigne de sa tendance à relier la loi ancienne du travail au devoir chrétien du sacrifice et aux espérances de la nouvelle société, et à unir ainsi l'ancienne loi et l'Eglise militante à celle de la société nouvelle, qui doit triompher.

Dans une position si nouvelle, le paysan doit prendre conseil de lui seul ou de ceux en qui il reconnait l'esprit et les tendances que nous venons de caractériser, et que nous osons appeler l'esprit paysan.

Le paysan souffre maintenant au fond de son âme; il a déjà des doutes sur la religion; il s'adresse déjà des questions sur le but de son existence comme homme et comme citoyen; il nous est extrêmement difficile de lui venir en aide; les questions qui le préoccupent sont plus hautes que celles qui agitent l'Assemblée nationale. Or, pour parler aux membres de l'Assemblée, nous avons un langage tout fait; tandis que, pour répondre aux besoins tout nouveaux d'un pays tout entier, nous ne trouvons rien dans l'histoire du passé. Nous nous bornerons pour le moment à donner à nos concitoyens, les paysans, quelques simples conseils, fruits d'une longue expérience, qui nous paraissent utiles dans le moment actuel.

Nous conseillons donc à tout paysan religieux de se défier des hommes qui, au moment des élections, lui parleraient de la religion, et surtout de ceux qui accompagneraient ces paroles religieuses de certains accents, de certains gestes, que le paysan connait parfaitement bien pour les avoir observés dans les maquignons et les commis voyageurs, et que nous ne pourrions mieux qualifier qu'en les appelant jésuitiques.

Nous lui conseillons également de se défier des livres, des brochures et des publications autorisés par le gouvernement et le clergé, et colportés par des hommes officiellement religieux. Nous connaissons, littérairement parlant, les plus célèbres auteurs de ces livres et brochures; nous pouvons affirmer que c'est le mouvement électoral seul qui a le pouvoir de leur faire comprendre. pour un moment, l'importance des questions religieuses.

Ce monde-là ne parle de la religion qu'en vue des élections. C'est en vue des élections qu'il soulève d'une manière perfide la question de la propriété. Le paysan est religieux; il est propriétaire : nous avons montré ce que la réaction tente contre son sentiment religieux au nom de la religion; nous faisons des études pour lui montrer comment, en vertu du principe de la propriété, elle tend à le dépouiller de tout ce qu'il possède!

Des nouvelles importantes nous arrivent de l'Allemagne. Le roi de Prusse, par une ordonnance du 27 avril, a dissous brusquement la chambre des députés de Berlin et prorogé la chambre haute. C'est un vote de la chambre demandant la levée de l'état de siége, vote contraire au ministère, qui est la cause de ce petit coup d'état. On l'a fait sans avoir consulté les plus fervens partisans du gouvernement qui siégent dans la chambre. Le mécontentement des Berlinois se manifestait dès le même jour par des rassemblements publics que la police était impuissante à disperser. Des patrouilles parcouraient les rues et, d'après les dernières nouvelles, des coups de fusil se faisaient entendre.

Au moment de mettre sous presse nous recevons une dépêche extraordinaire d'après laquelle l'émeute de Berlin s'est transformée en révolution; le peuple vainqueur a proclamé la République. Cette nouvelle arrivée à Cologne nous parvient par le chemin de fer du Nord.

Plusieurs lettres reçues par quelques représentants annoncent qu'une révolution a également éclaté le 28 à Munich. Nous donnons cette dernière nouvelle sous toute réserve, car le gouvernemant n'a reçu aucune dépêche à ce sujet.

Une proclamation du roi de Hanovre, du 26 avril, a dissous la seconde chambre. Le roi se réserve le soin de la convoquer, lorsqu'il le jugera convenable. Le motif de cette dissolution est l'adhésion donnée par l'Assemblée à la

---

FEUILLETON DE LA TRIBUNE DES PEUPLES

DU 1er MAI 1849.

SAINT-PÉTERSBOURG.

EXTRAIT DU VOYAGE DE M. BLASIUS (1).

Les douaniers. — Vue extérieure de Saint-Pétersbourg. — Classification des passeports. — Commerce. — Les collections du Musée. — Censure des livres. — Bureau de police. — Sa procédure publique. — Vue morale de Saint-Pétersbourg. — La poste.

. . . .

Nous aperçûmes enfin Kronstadt l'auteur était parti de Lubeck pour arriver à Saint-Pétersbourg par la voie de mer), la célèbre ville insulaire avec ses forts, et sa forteresse à trois têtes, placée comme un cerbère à l'entrée de la puissante capitale des autocrates. Kronstadt, avec son port, ressemble de loin à une forêt d'ifs desséchés. Quelques clochers vers le nord font seuls diversion à cette monotone vue de mâts serrés.

Le vaisseau oscillait encore, que déjà les canots se remplissaient de douaniers accourus de tous côtés pour s'y élancer, jusqu'à ce que le pont et toutes les cahutes en furent enfin inondés, de sorte qu'un rat de vaisseau n'aurait pu y rester invisible.

Me voilà, pensais-je, dans la nouvelle Rome du nord, et j'en attendais, quoi qu'il pût arriver, des impressions; et je n'attendis pas longtemps, car bientôt mon nom retentit de tous côtés. Je ne fus pas peu surpris d'entendre les douaniers demander après moi. Le ministère ayant donné l'ordre de me prendre moi et mes effets sous une surveillance spéciale, on procéda immédiatement à plomber tout ce que je n'avais pas sur moi. Dans cette circonstance, les douaniers se conduisirent avec une délicatesse exemplaire, et ils épuisèrent toutes leurs politesses d'usage. Au bout de cinq minutes, les difficultés de l'entrée en Russie étaient surmontées.

Je pouvais me promener libre, tandis que mes camarades de voyage étaient obligés de se soumettre à la visite minutieuse des douaniers, visite qu'ils font durer quelquefois des heures entières.

Au bout de trois heures, les visites et le plombage étaient terminés. Excepté les soldats gardiens qui ne quittent le vaisseau qu'à son départ de Saint-Pétersbourg, tous ces nombreux visiteurs disparurent, et le vaisseau s'avança avec précaution vers la capitale que nous apercevions distinctement malgré les dix lieues qui nous en séparaient encore.

On arrive de Kronstadt à Saint-Pétersbourg dans une heure et demie. On a ainsi tout le temps de jouir à volonté de la vue de la ville, qui approche à chaque pas. Cette jouissance n'est d'abord que très modeste. Ce n'est que peu à peu que se montrent les hauts dômes avec leurs coupoles, leurs flèches et leurs têtes d'ognons, qui vous surprennent d'une manière singulière. La coupole du temple d'Isaak rappelle en quelque sorte le Panthéon et par conséquent Paris, mais il lui manque cette masse de maisons que le regard embrasse des hauteurs de Paris. Au nord s'élance dans les airs l'aiguille trop effilée du temple de Saint Pierre et Saint Paul, enfermé dans une forteresse et surmontant le tombeau des autocrates, monument qui rappelle d'une manière expressive que ce fut en Hollande que Pierre fit la plus grande partie de ses études en fait d'art.

Au sud s'élèvent les coupoles du temple de Saint-Wladimir, nommé par un ukase *l'égal des apôtres*, celles de Catherine martyr, de la transfiguration du Christ et beaucoup d'autres. Les coupoles de toutes ces églises sont dorées, argentées, brillant de couleurs ondulantes, parsemées d'étoiles qui rayonnent de loin comme des soleils et tous ces monuments sont appuyés sur des arcs construits dans le style byzantin. On sait maintenant où l'on est. Rome et la Hollande, Byzance et les steppes des Mongols se donnent la main par dessus les marais sur les bords de la Néva.

La ville elle-même n'apparaît pas encore et, avant de pouvoir l'admirer en pleine liberté, il faut subir une dangereuse épreuve.

Vous ne voyez encore devant vous que des ilots qui ont de la peine à se faire remarquer et qui n'indiquent pas ni ne font pressentir la proximité d'une grande ville. Wasili-Ostrow, l'île située entre la grande et la petite Neva, vue du côté du port de Kronstadt, n'inspire pas le moindre intérêt. Tout ce qu'elle doit devenir n'est qu'un projet. Les ilots au Nord, situés tout près des embouchures de la grande et de la petite Neva, ne paraissent avoir de végétation qu'autant qu'il en faut pour produire quelques arbrisseaux. Elles ne font pas même soupçonner qu'il y ait dans le voisinage quelque chose digne d'être vu.

Enfin, nous avons fait le tour des bords dénudés de Wasili-Ostrow; la vue s'élargit, la majestueuse et large rivière devient animée et sur les quais splendides, construits en granit, s'élèvent des palais aussi loin que la vue peut atteindre.

Du côté gauche, nous voyons la colonnade colossale de l'institut des mines, l'hôtel de la marine, l'académie des arts, l'école des cadets, l'université, l'académie des sciences et la forteresse.

Du côté droit, nous jouissons de la vue de l'hôtel du sénat, de l'hôtel des Amiraux, du Palais-d'Hiver, du palais de l'Ermitage, du palais de marbre, etc.

Une fois arrivé jusqu'au pont d'Isaak qui réunit la partie méridionale de la ville à l'Ile de Wasili-Ostrow, vous jouissez d'une vue qui n'a peut-être pas sa pareille en Europe. Autour de vous, le fleuve rapide, large et animé, devant et derrière, des colonnades élevées, des palais, des clochers et des coupoles d'une magnificence orientale, de formes inimaginables, et tout cela sur une étendue que les yeux ne peuvent mesurer. C'est ici qu'on se réconcilie avec le premier aspect de la capitale du XVIIIe siècle.

Nous débarquâmes à la douane. Au bout de deux minutes, le nombre des soldats de douane et de police qui envahirent notre bâtiment, dépassa de beaucoup celui des voyageurs.

Tous les effets, à l'exception des miens, furent transportés au bureau, où les voyageurs ne furent considérés que comme choses secondaires. Les personnes et les passeports ne jouèrent leur principale rôle qu'au bureau de la police.

Le capitaine de vaisseau avait remis les passeports d'après la série de numéros dans laquelle chaque voyageur avait été inscrit sur le bâtiment. Comme j'avais le numéro 6, je m'attendais à être expédié l'un des premiers. Mais l'homme propose et la police dispose, et j'ai vu bientôt que les décrets de la police étaient impénétrables.

Une heure s'était écoulée au milieu de la patience et de l'impatience avant que nos passeports eussent reparu en société d'un employé de police.

Cet homme de la sécurité publique, dont la figure représentait exactement ce caractère que la *Jeune Allemagne* appelle l'*émancipation de la chair*, robuste de corps, plein de suffisance dans ses traits, s'avança vers nous d'un pas ferme, et se mit à distribuer les passeports. A chaque numéro de voyageur il faisait une pause, mais il avait arrangé les numéros à sa manière : d'abord venaient les Russes, les sénateurs, conseillers intimes et consorts. Le numéro 6 arriva, mais l'employé prononça un autre nom que le mien. Je vis bientôt qu'il avait coordonné les passeports d'après un principe qu'on pourrait nommer *principe politique*. Les voyageurs furent numérotés par lui d'après le pays auquel ils appartenaient, et dans l'ordre que voici : Russie, Prusse, Autriche, Angleterre, France, Italie, Suisse, Pérou, Havane, Hambourg, Lubeck : enfin vint mon pays, le Brunswick

(*La suite à demain.*)

***

(1) M. Blasius, professeur de sciences naturelles à Brunswick, a fait partie, en 1840, d'une mission scientifique dont le gouvernement russe avait chargé MM. Meyendorf, Murchison, de Verneuil et Kayserling. Il explora plusieurs gouvernements de la Russie européenne et publia, en 1844, la description de son voyage. Cet ouvrage abonde en observations géologiques et zoologiques auxquelles l'auteur n'a pu s'empêcher d'ajouter ses observations sur les mœurs, les institutions et l'état social de ces contrées de l'empire qui furent l'objet de ses études. C'est de cette dernière partie de son ouvrage que nous nous proposons de donner quelques extraits.

constitution de l'empire et son vote favorable à la proclamation des droits fondamentaux de la charte en Hanovre.

Les nouvelles de Hongrie ne cessent pas d'être favorables à l'armée hongroise. Le corps du ban Jellachich a été battu. Ce général, blessé dans son amour-propre par la nomination du général Welden, découragé peut-être par la mauvaise foi du gouvernement autrichien, était, d'après les dernières nouvelles, en pourparlers avec les Hongrois pour conclure une convention dont les lettres de Vienne n'osent déterminer la nature. Jellachich se dirige vers le sud, vers sa patrie, la Croatie; il parait tourner le dos à l'Autriche.

Une lettre de Vienne datée du 25 avril, écrite à un représentant du peuple, et que nous avons sous les yeux, nous annonce que la plus grande panique règne à Vienne par suite de l'approche des Hongrois; que les réactionnaires s'enfuient par tous les faubourgs de cette ville; que personne ne veut avoir la plus petite monnaie, et qu'on ne change plus les papiers autrichiens. En outre, cette même lettre dit que l'armée victorieuse des Hongrois, après s'être emparée de la ville de Presbourg, s'est séparée en deux grands corps d'armée : le premier, sous les ordres du général Dembinski, marche droit sur Vienne; et le second, sous le commandement du général Gœrgey, entre en Moravie, et doit marcher vers Olmütz.

Nous tenons de bonne source, et comme provenant du président du conseil lui-même, que, dans le monde diplomatique, on regarde la monarchie autrichienne comme totalement perdue, et qu'on n'attend plus de salut du principe monarchique en Allemagne que de l'adhésion pure et simple du roi de Prusse à la proposition de la diète de Francfort.

L'occupation d'Alexandrie par une garnison autrichienne est un fait accompli. Aussi le gouvernement français, ne voulant pas rester inactif, a envoyé de suite de nouvelles instructions à son ambassadeur à Turin. Ces instructions sont plus énergiques que les précédentes. Elles laissent voir que le gouvernement français s'opposera aux exigences de l'Autriche.

Les troupes françaises qui ont débarqué à Civita-Vecchia doivent rester dans cette ville, et elles ne marcheront à Rome pour rétablir le pape qu'après que le pontife aura accédé à la proposition des cabinets d'Angleterre et de France qui posent comme une condition *sine qua non* l'amnistie pleine, entière et générale ainsi que l'établissement d'une constitution pareille à celle que l'Assemblée nationale française a adoptée pour sa nation, avec quelques légères modifications.

Un de nos correspondants d'Italie nous écrit de Bologne à la date du 23 avril :

Tout marche ici comme à l'ordinaire : une lettre du cardinal Ferretti annonce que le ministre de France près Pie IX, à Gaëte, M. d'Harcourt, a déclaré qu'il se retirait, bien convaincu de l'impossibilité d'amener la moindre conciliation entre le pape et le Peuple romain, ajoutant que la France ne permettrait jamais aucune intervention. On dit aussi que le ministre de Prusse a fait une semblable déclaration.

Notre correspondance particulière nous apprend que la Sicile est perdue. Le paquebot de Palerme qui vient d'arriver à Marseille portait plus de deux cents Siciliens qui émigrent en France, parmi eux se trouve l'ex-ministre La Farina. C'est à l'aristocratie sicilienne que doit être attribué en grande partie ce désastre. La garde nationale de Palerme, commandée presque exclusivement par des nobles, a servi aveuglément les projets de la réaction.

L'attitude des flottes anglaise et française n'a pas peu contribué à ce triste et imprévu dénouement; ce qui nous fait croire que les gouvernements de ces deux pays n'auraient pas été loin d'appuyer la réaction.

Du clergé en nos jours de crise.

A une époque où le monde offre des symptômes si évidents d'un cataclysme universel, s'il est un corps de la société auquel il soit imposé par état des devoirs impérieux, c'est sans contredit au sacerdoce. Ayant reçu pour mission d'éclairer les populations, il est responsable de leurs erreurs, et par conséquent des maux qui peuvent surgir de leur ignorance.

Placé par vocation entre le ciel et la terre, c'est au prêtre à faire luire sur le monde un reflet de la vérité et de la justice d'en haut. Mais si ces devoirs sont graves en tout temps, c'est surtout aux époques où tout s'agite, et lorsque le vieux monde s'écroule, qu'ils le deviennent encore plus.

Le clergé français a-t-il compris cette mission sublime? Son attitude, ses actes prouvent-ils qu'il ait justement apprécié le mouvement révolutionnaire? Ces graves questions nous paraissent se rattacher à la cause que défend la *Tribune des Peuples*, et mériter de sa part un sérieux examen.

Nous allons donc dire des vérités dont s'offusquera l'hypocrisie, mais que reconnaîtront avec nous les véritables prêtres, c'est-à-dire ceux qui possèdent l'esprit de leur ministère. Nous dirons aussi ce que doit être le clergé, non pas avec cet esprit anti-religieux qui rend stériles les avertissements qui viennent du dehors, mais dans cet esprit qui fit parler autrefois les Bernard et les Borromée; on doit faire la guerre au mal partout où il se trouve.

Si nous considérons la marche qu'a suivie le clergé depuis les grandes jours de Février, nous y trouverons peur, complaisance honteuse et politique toute terrestre.

La victoire si rapide du Peuple sur une royauté qui paraissait inébranlable effraya vivement le clergé, fidèle qu'il était au funeste principe de l'alliance du trône et de l'autel, et qui s'appuyait sur la dynastie de Juillet comme auparavant sur la dynastie des Bourbons. Il se mit donc à la suite du Peuple victorieux, joignit ses chants aux chants populaires, et fut étonné des égards et du respect que lui marquèrent les vainqueurs de la rue. Respecté, lui et ses temples, il reprit assurance, attribuant à la piété, à l'estime même pour la personne du prêtre cette modération du Peuple, il ne comprit pas que c'était un avertissement du ciel qui lui traçait une voie nouvelle.

Incertains de ce qui pouvait advenir, les chefs du clergé se turent, ils voulurent, avant d'agir, laisser se dessiner l'horizon politique, décorant ce silence des noms de *séparation d'esprit de parti, afin de rester tout à leur saint ministère*, et voulant que leurs inférieurs se réglassent sur eux, ils gourmandèrent vivement les prêtres qui prirent part aux discussions populaires.

Mais, le Peuple, voulant écrire sa victoire sur les places publiques, planta des *arbres de liberté.*

Les hommes du pouvoir d'alors se montrèrent habiles. Ils lui en donnèrent à satiété, et le clergé, dans un état indéfinissable de crainte, de désir de popularité et d'espérances secrètes, vint les bénir en paroles tout en les maudissant dans son cœur. Serviles comédiens en soutane, parodiant ainsi les belles paroles de saint Paul : *Se faire tout à tous.*

Durant cette attente de l'avenir, une préoccupation unique passa dans les actes du clergé : *le budget des cultes serait-il conservé?* C'est pour arriver à le maintenir qu'il fit agir toutes les influences, et les hommes qui ont figuré et qui figurent encore à la tête de l'Etat doivent à ces conditions secrètes et leur conversion politique momentanée, et le rôle de *grands personnages* qu'ils jouent sur la scène.

Mais à mesure que se relevaient ses espérances, le clergé conçut l'espoir d'assurer davantage son avenir temporel et la conservation de cette vie qui fait de son ministère un état professionnel. Alors oubliant ces théories d'abnégation des intérêts de la terre, il s'employa de tout son pouvoir au triomphe de tel homme ou de telle idée politique; le voilà s'agitant dans les élections, sollicitant des voix, recommandant ses candidats... et des évêques, des prêtres, des moines même viennent tristement figurer parmi les représentants où, comme des amphibies, ils n'appartiennent à rien en voulant être à la fois du siècle et du sanctuaire!

Le voilà solidaire de ces constitutions transitoires que nul ne prend au sérieux; le voilà travaillant au triomphe de cet impérialisme qui prétend étouffer à coup de sabre les questions sociales qui remuent le monde; et ses vœux, son appui, son influence ont peut-être plus opéré que l'épée de Radetzki : déjà il croit voir poindre le jour où toute agitation cédant à la force brutale, en Italie, d'abord, puis en France, il verra son établissement temporel se rasseoir et le monde reprendre sa marche précédente, comme s'il n'y avait aucune justice à satisfaire au fond de ces plaintes universelles des Peuples!

Qu'il ait deviné juste, ou que l'avenir le détrompe cruellement, ce n'est pas notre question; nous ne l'envisageons pas comme un des partis qui se disputent les bribes du pouvoir : nous ne l'envisageons que comme sacerdoce; et c'est comme tel que nous allons juger son rôle dans les circonstances présentes.

(*La suite prochainement.*)

Les sympathies anglaise pour l'Irlande.

Le dernier discours de sir Robert Peel sur des réformes à introduire en Irlande continue à préoccuper le public et la presse de Londres. Le noble baronnet connaît son monde. Il sait que ce n'est qu'en faisant voir l'urgence politique ou commerciale de la question, que ce n'est qu'à ces deux titres seulement qu'il pourra faire adopter son plan, s'il vient à ressaisir le timon des affaires. Ce moyen lui a déjà réussi, et lui a valu le nom de premier homme d'état de son pays et la haine de l'aristocratie anglaise, pour avoir arraché aux tories l'adoption de son bill d'*income-tax.* En effet, parler un autre langage à Londres, quand il s'agit de l'Irlande, y présenter la question à son point de vue religieux et humanitaire, ce serait prêcher dans le désert.

Le sentiment de charité, dans la plus chrétienne acception du mot, est un sentiment inconnu aux Anglais pur sang; Emerson l'a prouvé en parlant des Américains. Ils ignorent jusqu'au nom de ces mouvements sympathiques, de cette étincelle du feu sacré qui viennent animer le geste d'un Français et l'œil d'un Slave en présence d'un malheur. On voit souvent de riches Anglais donner de l'or au pauvre, mais ils le jettent avec un sentiment tout autre que celui qui fait oublier aux élégants de Paris leurs gants jaunes lorsqu'il s'agit de relever un cheval qui s'abat. L'Anglais a horreur des haillons. La plus grande injure que sa bouche prononce dans un accès de colère est « *beggar!* » mendiant, prolétaire. Ce que l'Irlande demande à la Grande-Bretagne, ce n'est pas de l'or, mais un peu de sympathie. La première ne cessera de souffrir que le jour où cette dernière s'améliorera moralement. Or, de tous les organes du journalisme à Londres, pas un seul ne trouve une parole de consolation, un mot de fraternité en s'adressant aux Irlandais.

On n'a qu'une seule voix pour eux, celle de l'accusation, on les blâme, on les poursuit d'invectives. Le moins violent de ces journaux, le *Times,* ne voit dans les souffrances de l'Irlande qu'une question de finance. A l'en croire, « un seul mot résume tous les symptômes de la crise irlandaise, et ce mot c'est la banqueroute. »

Les confrères du *Times* sont moins spéculatifs, ou plus sincères, pour nous dire quel est ce mot de l'énigme du sphinx irlandais. Nous citons ici deux exemples qui peuvent venir à l'appui de nos assertions et en même temps nous donner une idée de ce que sont les sympthies anglaises envers l'Irlande.

» Tout le monde se rappelle ce navigateur qui, abordant un pays qu'il ne connaissait pas, et, voyant des potences dressées sur le rivage, s'écria : « Grâce à Jupiter, j'arrive dans un pays civilisé! » L'exclamation est depuis devenue un proverbe. L'infortunée Irlande, après tant d'autres vestiges de sa civilisation ancienne, verra bientôt disparaître celui-ci également. L'usage de gibet, jadis fort à la mode, et pour cause, y est aujourd'hui à l'état de problème. Le bourreau (ketch) vit d'une sinécure et sans emploi. Les criminels rient à la barbe de leurs juges; l'enquête n'y est bonne que pour exercer des poumons stipendiés; les donjons sont autant de lieux de retraite pour des individus fatigués de leur patriotisme; la déportation même, si par hasard déportation il y a, n'est qu'un voyage d'agrément pour les dilettanti patriotiques, blasés de leur vie européenne, qui vont à Botany-Bay ou ailleurs, dans l'espoir de pouvoir y retremper la vigueur des ressorts de leur machine pulmonaire, relâchés par la fougue de leurs allocutions et de leurs discours adressés en plein air au populaire. Nous n'avons rien à objecter à tout cela, et nous ne voulons pas non plus nous poser en avocats de la pendaison, d'autant plus que nous n'avons jamais eu l'occasion de remarquer qu'elle profitât aux Irlandais.

« Au contraire, nous sommes convaincus que si toute une moitié de la population de l'Irlande était pendue, douze mois après on n'y verrait pas un seul individu de l'autre moitié en devenir plus riche ni plus sage. Ce qui nous étonne seulement et nous afflige en même temps, c'est qu'aucun des conspirateurs, convaincus d'avoir trempé dans le complot, n'a payé son crime de manière à satisfaire l'opinion publique; leur trahison resta impunie. Nous n'en accusons ni les magistrats ni la loi. L'erreur provient de ce qu'on a fait citer des criminels de cette espèce devant les tribunaux de la justice régulière. Il eût fallu les envoyer tout de bon à la plus prochaine caserne et les y juger d'après le code militaire et les faire pendre une heure après, c'est le seul langage qu'auraient compris les révolutionnaires irlandais à venir. A présent, les Irlandais commencent à vociférer pour les contributions d'Angleterre. Ils entonnent leur vieille chanson : « Nous mourrons de faim, » en d'autres termes, nous sommes déterminés à vivre, comme par le passé, de l'aumône des Anglais. Les 50 mille livres sterling que nous venons de leur donner n'ont pas fermé une seule bouche. Leur commerce en est à se plaindre et leur outil à pleurer. Couvrez les champs de l'Irlande de toutes les richesses céréales du sol de l'Égypte, et vous verrez tout de même le Celte fainéant se promener les bras croisés; tant qu'il y aura des âmes assez charitables pour lui faire l'aumône, il mendiera, il ne travaillera pas. Telle est la conduite de l'Irlandais (Pat), tel est le cerveau de l'Anglais (John-Bull). Où es-tu, potence, gibet, où es-tu? » (*Britannia.*)

Il y a des personnes en dedans et en dehors de notre parlement qui ont l'air de croire qu'en privant les seigneurs domaniaux du droit de leur propriété territoriale, tout ira bien en Irlande. Il est vrai que si les propriétaires des champs et des villages irlandais accordent une attention sérieuse aux moyens d'en assurer le bien-être, leurs efforts peuvent amener quelques améliorations. Il est plus vrai encore qu'en se sacrifiant ainsi, ils doivent s'attendre à des surprises peu agréables de la part des nationaux. Tel héros celtique, mu par des raisons solides qu'il a trouvées au fond de sa bouteille de genièvre, dans un excès d'amour ou de haine, n'hésite sans doute pas à faire sauter la cervelle de son zélé réformateur. Dans le cas où celui-ci a le bonheur d'échapper à cet inconvénient, il peut obtenir des succès plus ou moins remarquables, à force de soins assidus, de patience à toute épreuve, d'eau et de savon, de récompenses et de punitions. Partout ailleurs le cultivateur de quelques acres de terre tâche d'en éloigner la cohue importune des prolétaires, il le fait par amour de soi-même.

Ses enfants commencent-ils à augmenter en nombre et à grandir, il s'empresse de leur faire quitter le toit paternel pour se chercher ailleurs une existence plus aisée. Rien de semblable en Irlande. Ici le laboureur propriétaire de dix acres de terre et père de cinq fils, au lieu d'aviser aux moyens de les employer utilement, cherche plutôt à éluder les conditions du bail de sa terre. Tous les moyens lui sont également bons : intrigue, complot, mensonge, menace ou flatterie, il essaiera de tout, dans le but de faire avoir à chacun de ses fils deux acres où ils ne manqueront pas de crever de faim le premier an d'une mauvaise récolte. Les fils le savent, mais ne s'en inquiètent guère. Ils espèrent vivre sans avoir aucune ambition de vivre décemment. N'eussent-ils qu'un demi acre par tête, ils se marieront tout de même, multiplieront comme des lapins, toujours espérant pouvoir vivoter tant bien que mal sans aucun effort extraordinaire de leur part. Comment les seigneurs domaniaux peuvent-ils transiger avec l'éternelle paresse de pareils fermiers? (*Post.*)

TRIBUNE DES PEUPLES.

FRANCE

ACTES OFFICIELS.

Le *Moniteur* contient aujourd'hui, dans sa partie officielle, un arrêté du président de la République, en date du 28 avril 1849, qui contient diverses nominations judiciaires.

Séance de l'Assemblée.

C'était un triste spectacle, une séance sur laquelle a continuellement plané les noms de deux hommes, Carlier et Rosas!

Quatre représentants sont venus tour à tour exposer à la tribune les infortunes dont la police les a rendus victimes.

Malgré les plaintes lamentables de M. Jouin sur une nuit passée à la Conciergerie, nous avons été peu touché de cette odyssée à travers les dénis de la justice préventive et les brutalités policières; il est temps enfin que la représentation sache ce que coûte aux citoyens l'appui qu'elle donne à un ministère inintelligent.

Et puis nous ne pouvions nous empêcher de penser au sans-façon avec lequel on traite l'inviolabilité représentative, aux misères qu'ont eu à supporter les personnes arrêtées ces trois derniers jours, celles surtout qui n'étaient pas représentants.

En maintenant au pouvoir les hommes du ministère actuel, les représentants se sont enlevé le droit de protester contre les actes de la politique officielle; qu'ils subissent donc sans murmurer les conséquences de leur faiblesse.

Une parole de M. Odilon Barrot a provoqué d'inexprimables rumeurs.

« Il ne manque pas d'hommes, a-t-il dit, qui jettent le Peuple, une partie du Peuple dans la rue, et qui se tiennent derrière, pour se montrer plus tard, quand le moment leur semble venu. » Toute la gauche a protesté.

M. Doutre est ensuite venu affirmer à la tribune ce dire de M. Carlier : « Qu'il voudrait pouvoir emprisonner tous les représentants. » Après cet incident est arrivée l'interminable question de la Plata et des cruautés de Rosas. Six mille familles françaises prospéraient naguère sur les bords de la Plata au soleil de la liberté, elles ont été dénationalisées; et pourtant il y avait là pour la France une magnifique position commerciale et militaire, une position pareille à celle que les lâches traités de 1763 nous firent perdre dans l'Amérique du Nord par la cession du Canada. L'expérience du passé n'a pas servi à notre époque oublieuse.

Dans cette question de la Plata ce n'est pas Rosas que nous craignons, c'est le cabinet de Saint-James; c'est devant lui que nos hommes d'Etat font fléchir l'honneur et la dignité de la France; c'est pour les marchands de la Cité et leur prospérité commerciale que la France abandonne au couteau et au lazo des Guanchos de Rosas les dix-sept mille Français de Montévideo. La France, a dit M. Guizot, *est assez riche pour payer sa gloire*, avec le Maroc il s'agissait d'argent; on trouvera peut-être aussi que la population de la France est assez riche en hommes pour payer aux sauvages soldats d'Oribe, stipendiés par le ministère anglais, la destruction de nos dix-sept mille nationaux.

Comités et commissions.

La commission chargée de l'examen de la proposition de M. Faucher, relative à un crédit nécessité par la célébration de la fête du 4 mai, s'est réunie aujourd'hui.

Le citoyen Lagrange, qui poursuit avec tant de persévérance le succès de sa proposition d'amnistie, était retenu depuis quelques jours en son lit par une grave indisposition. Il s'est transporté néanmoins, tout malade, au palais de l'Assemblé nationale, et a demandé à être entendu par la commission de la fête.

Il a renouvelé devant elle sa proposition d'amnistie, qu'il a développée et soutenue avec une grande chaleur. Il a fait partager ses convictions dans la majeure partie des membres de la commission.

Cette proposition a été prise en considération, et il a été résolu que, dans le rapport, elle serait recommandée vivement à la sollicitude de l'Assemblée nationale.

—

M. Pierre Leroux a déposé sur le bureau de l'Assemblée une proposition sur le droit de réunion.

Elle est ainsi conçue :

« L'Assemblée nationale décide qu'une commission de quinze membres sera nommée dans les bureaux pour proposer un projet de loi sur l'exercice du droit de réunion sous tous les rapports. »

M. Saint Romme en a déposé une en même temps et sur le même objet.

Les deux honorables représentans réclament l'urgence et le renvoi aux bureaux.

—

La commission des pensions civiles s'est réunie aujourd'hui pour entendre le rapport de M. Valette. Ce travail, qui sera déposé demain ou après-demain, sans doute, est sans conclusion explicite. Il se contente de constater les faits, d'en démontrer les caractères scandaleux et révoltants, et laisse à la conscience de l'Assemblée et du pays le soin d'en tirer les conséquences.

Aujourd'hui, dans les rues de la Paix, de la Chaussée-d'Antin, Saint-Lazare, etc., etc., le public a vu circuler librement des distributeurs de brochures intitulées : *A bas la République! Vive Henri V!* distributeurs qui au fait de ce colportage joignaient celui de crier hautement, à intelligible voix le titre de leurs pamphlets. Personne n'a vu que cette audacieuse provocation émût les nombreux agents devant lesquels elle avait lieu.

Chacun s'entretient aujourd'hui à l'Assemblée nationale de la mésaventure de trois représentants, MM. J. Jouin, Doutre et Luisy Mathieu. Hier, les trois honorables membres s'étaient rendus aux groupes qui se réunissent chaque soir près de la porte Saint-Denis. Ils furent arrêtés par les sergents de ville, qui, malgré leurs protestations, les entraînèrent au poste.

Des interpellations ont été adressées aujourd'hui au ministère. Elles répandent dans l'Assemblée une grande agitation. (*Estafette.*)

ITALIE.

Piémont. — TURIN, 23 *avril.* — Il ne manque plus rien à la honte du Piémont. Le ministère a ouvert aux Autrichiens les portes d'Alexandrie : ni les paroles solennelles des représentants du peuple, ni leur déclaration qu'un pareil acte était un crime de haute trahison ni le cri unanime de l'opinion publique, ni les admonitions sévères ou les avis bienveillants de toute la presse, ni enfin la pensée de la terrible responsabilité que le gouvernement assumait sur sa tête, rien n'a pu détourner nos ministres d'un acte aussi insensé et coupable. (*Le Democrazia italiana.*)

ALEXANDRIE, 24 *avril.* — Les étrangers viennent d'arriver; neuf compagnies du régiment de Rokavina ont pris leur quartier dans la ville et trois autres compagnies ont pris possession de la citadelle avec le restant de la garnison, composé de grenadiers. L'artillerie a pris aussi son quartier dans la citadelle, traînant six canons à sa suite. Enfin 100 Hulans restent dans la ville. La population est frappée de stupeur. (*Concordia.*)

Le ministère a publié une proclamation dans laquelle il dit qu'après avoir fait tout son possible pour empêcher l'occupation d'Alexandrie, il s'est vu forcé de subir la prépondérance que les circonstances du moment donnent à l'ennemi (*preponderanza che le circonstance del momento accordano al nemico.*) Le ministère déclare en même temps qu'il se soucie fort peu des déclamations d'une faction (*declamazioni d'una fazione.*) (*Democrazia italiana.*)

Nous avons la certitude que le marquis Costa de Beauregard, frère de l'ex-député, est nommé ambassadeur en France. Nous pouvons affirmer que les opinions politiques de ce nouvel envoyé sont parfaitement identiques à celles de M. de Launay.

Le général Maraldi, gouverneur de la citadelle d'Alexandrie, plutôt que de fraterniser avec les Autrichiens, a préféré donner sa démission. Le gouvernement a nommé à sa place le général Oliveri. (*Concordia.*)

Pour rendre la garnison piémontaise égale en nombre à celle des Autrichiens à Alexandrie, on a réparti entre Tortone, Bosco et Castellazzo tous les soldats qui dépassaient le nombre de 3,000. (*Opinione.*)

Toscane. — FLORENCE, 23 *avril.* — Le colonel Poniatowski a été nommé général de la garde nationale de Florence.

LIVOURNE, 23 *avril.* — Dans la matinée du 20, des personnes arrivées de Pise avaient annoncé qu'au pont della Sofina, à une distance environ de 5 milles de Livourne, se trouvaient les troupes toscanes. Dans l'après-midi, le bruit ayant couru que divers corps de troupes s'avançaient de plusieurs côtés, la générale fut battue, le tocsin fut sonné, et les cris : Aux armes! retentirent de tous côtés. Au moment même toutes les rues qui conduisent aux portes étaient remplies d'hommes armés qui, au pas de course, se rendaient aux postes les plus périlleux : femmes, enfants, vieillards rivalisaient d'ardeur, une grande partie armée de fusils, et ceux qui n'en avaient pas s'étaient procuré des piques, des sabres, des poignards, bref tout ce qui pouvait servir à la défense. Les canons de 48, 36 et 24 avaient été tirés des forts et placés sur les points que l'on croyait menacés. Enfin on a acquis la certitude que c'était une fausse alarme, et tout est rentré dans l'ordre. La ville est parfaitement tranquille. Une commission a été nommée pour la défense de la cité. (*Il Corriere livornese.*)

République romaine. — ROME. — 20 *avril.* — L'écusson de la République a été placé sur les portes du pa-

lais quirinal.

M. Ignazio Turco, député au parlement napolitain, est arrivé à Rome pour se soustraire aux poursuites de la police de Naples.

La Constituante a examiné la proposition du député Savini, concernant :

1° Les religieux qui désireraient prendre les armes pour la défense de la patrie.

2° L'établissement dans chaque ville d'une école de tir à carabine.

3° La réforme postale.

Sur la première proposition l'Assemblée a passé à l'ordre du jour : la deuxième a été recommandée aux triumvirs ; la troisième enfin a été ajournée.

BOLOGNE, 23 *avril*. — Hier soir sont arrivés dans notre ville les Polonais et les Lombards, qui étaient auparavant au service de la Toscane, parfaitement armés et assez bien équipés. Ces enfants de deux pays malheureux viennent ici s'unir à nous et répandre leur sang pour la cause des Peuples. (*Il 9 Febraio*).

GAETE, 18 *avril*.—Les conférences diplomatiques ont été rompues : la camarilla rejette les propositions que le gouvernement français lui avait faites dans son ultimatum. Le pouvoir absolu est réclamé par elle comme condition du retour à Rome. Cette étrange prétention a trouvé plus d'un opposant dans le corps diplomatique. L'ambassadeur français a déclaré qu'à aucun prix on ne pouvait condescendre à de si folles exigences, déclarant que son gouvernement ne consentirait jamais à ces exigences qui compromettraient la tranquillité de l'Italie et les droits du Peuple romain. (*Il 9 Febraio.*)

Etats napolitains. — Les journaux de Naples des 18 et 19 ne contiennent aucune nouvelle sur la Sicile.

Sicile. — Le consul de Sicile à Gênes a reçu la lettre suivante de son collègue de Marseille :

« Je vous apprends, avec le plus vif déplaisir, la détermination prise par le gouvernement français, détermination qui, dans les circonstances actuelles, porte à la Sicile le plus grand dommage. A l'avenir, les bateaux à vapeur français ne toucheront plus à Trapani. » En attendant, par suite de la suspension du service de MM. Rostan et Ce, nous voilà privés de correspondre avec la Sicile.» (*Il Censore.*)

ILLYRIE.

TRIESTE, 21 *avril*. — Le brigantin sarde la *Joséphine*, arrivé dans notre port, venant de Fernambouc, ayant reçu l'ordre d'amener le pavillon italien, qu'il avait arboré, et n'ayant pas voulu obéir à cette invitation, a été envahi par la garde du port, qui a enlevé le pavillon, l'a déchiré et jeté à la mer. (*L'observateur de Trieste.*)

SUISSE.

BERNE, 27 *avril*. — Le système des droits protecteurs rencontre au sein de l'assemblée nationale de nombreux adversaires ; il est combattu par une argumentation pressante et catégorique. On peut dire que, s'il sort de l'urne législative, il en sortira sans avenir, sans possibilité d'exécution et marqué du sceau de la réprobation. Il y a au bout d'une telle mesure fiscale toute une révolution à subir. La Suisse se résignera difficilement à l'adopter. Le haut commerce et la grande industrie demandent une loi semblable, parce qu'elle leur livre, pieds et poings liés, le petit commerce et la petite industrie qu'ils exploitent. Témoin l'Angleterre et la France, où les censitaires à 1,000 et à 500 fr. l'ont votée. Mais ces deux pays ne sont-ils pas dans une détresse effrayante, et ne devons-nous pas nous garder de les imiter ? Pourquoi a-t-on demandé plus de 400 millions de contributions indirectes par année à la France ? Pour appauvrir la généralité des consommateurs et les tenir dans une gêne continuelle, pour créer une aristocratie d'argent et entretenir une armée d'employés, partisans et soutiens de la monarchie. Un pareil système est-il donc applicable à une république ? Nullement. Nous ne pourrions pas le tolérer plus longtemps.

—On doit se souvenir que, par suite des mesures à peu près prohibitives admises en 1822 dans la législation des douanes françaises, plusieurs de nos cantons conclurent ensemble un concordat appelé de *rétorsion*, dans le but de surveiller nos frontières et de défendre par une sorte de représailles nos intérêts chaque jour si fortement compromis. Eh bien ! qu'arriva-t-il ? Les mesures extraordinaires que ces Etats avaient prises, tournèrent à leur désavantage : la contrebande paralysa leurs efforts, et ils recueillirent pour tout fruit un grand relâchement dans la probité publique. En moins de deux ans, le concordat tomba de vétusté.

Le projet de loi sur les péages, qu'on discute aujourd'hui, s'est présenté avec un caractère de fiscalité qui a déclaré la guerre à tous les intérêts, et cela pour parer à des dépenses que rien ne justifie, à des dépenses qui n'existent encore que dans l'imagination d'ambitieux qui se cachent, à des dépenses enfin que le budget n'a pas encore avouées. (*L'Helvétie.*)

— Le conseil national continue sa discussion générale sur l'organisation des péages.

Le conseil des Etats s'occupe de la loi sur l'organisation du conseil fédéral.

Une motion a été faite relativement aux capitulations ; il a été décidé que la commission nommée à ce sujet s'occuperait de tout ce qui concerne cette question.

L'assemblée passe à l'ordre du jour.

— Il existe entre la Suisse et le grand-duché de Bade un traité de 1804, qui pose en principe l'abolition réciproque du droit d'aubaine. Le ministère badois ayant déclaré, par office du 7 avril courant, qu'il considérait ce contrat comme abrogé, le conseil fédéral vient de proposer à l'assemblée fédérale ce projet d'arrêté :

« Le conseil fédéral est autorisé à modifier dans la forme d'un nouveau traité celui du 6 février 1804, existant entre la confédération suisse et le grand-duché de Bade sur l'abolition réciproque du droit d'aubaine, dans ce sens que les restrictions actuelles à l'abolition réciproque du droit d'aubaine seront entièrement supprimées. » (*Helvétie.*)

TESSIN. — Une nouvelle note de Radetzki, en date du 19 courant, est arrivée au gouvernement tessinois. Le maréchal s'y plaint des réfugiés italiens qu'il regarde comme les instituteurs de comités révolutionnaires. Le commissaire fédéral, M. Sidler, s'occupe d'arranger cette affaire. Le général des Croates en veut au Tessin, et voilà tout. Lisez la fable du loup et de l'agneau, et vous verrez qui a tort et qui a raison.

Ses menaces de blocus et d'intervention ne sont pas capables d'émouvoir la Suisse qui lèverait, au besoin, une armée de deux cent mille hommes pour mettre le vieux maréchal à la raison. (*Idem.*)

NEUFCHATEL. — Le patriotisme prend chaque jour plus de force et de développement dans ce canton. Il vient de s'y former une société de carabiniers : 1,800 actions de 25 fr. chacune ont été émises. La société a publié son statut : « Les autres motifs qui ont déterminé sa fondation est celui de resserrer entre les habitants les liens de la fraternité républicaine et de faire que l'arme nationale de la carabine soit le plus possible au service de la patrie au moment du danger. »

HONGRIE.

Les journaux de Vienne du 24 avril confirment les progrès rapides de l'armée hongroise, dont les avant-postes étaient à Wiselbourg, à quinze lieues de Vienne. Toutes les nouvelles sont d'ailleurs d'accord sur ce point, que les généraux polonais et les militaires arrivés de la Gallicie et de l'émigration faisaient preuve d'un grand talent et d'un dévouement sans bornes. Les Polonais espèrent reconquérir en Hongrie l'indépendance de leur propre patrie.

— Le *Lloyd* confirme l'évacuation de Bude. Gœrgey a pu faire entrer deux cents bœufs dans la forteresse de Komorn, échanger quelques bataillons et approvisionner ses troupes des munitions qui se trouvent en grande quantité dans cette forteresse.

—Une correspondance de Vienne adressée à la *Gazette nationale de Berlin* dit : « Les Hongrois sont maîtres des deux rives du Danube. A Tyrnau, ils occupent la rive gauche, à Wieselbourg la rive droite. Les impériaux ont complétement évacué Pesth et Bude. Les Hongrois y sont entrés immédiatement. Gœrgey ayant remporté une grande victoire, a débloqué Komorn et marche vers Presbourg.

Le général Welden, battu et coupé, se fortifie à Gran. Le reste du corps du général Wohlgemuth a fait une retraite précipitée au delà de Presbourg.

La *Gazette de Cologne* ne voit d'autre salut pour l'Autriche que la discorde des Polonais et des Hongrois qui, probablement, d'après le désir de cette feuille, ne pourraient rester longtemps unis, poursuivant des buts opposés. L'autre moyen de sauver l'Autriche se trouve, d'après ce journal, entre les mains de la Russie.

La *Réforme allemande* affirme que la nouvelle qui a été tant de fois repétée et contredite d'une alliance russe avec l'Autriche, est réelle. Stadion s'y est opposé pendant longtemps. Ce n'est qu'après la perte de la Transylvanie et pour prévenir une révolution en Galicie qu'il a cédé. Les conditions de cette alliance sont un mystère. Ce qui est certain, c'est que 40,000 Russes entreront en Transylvanie, qu'un corps pareil observera la Galicie, enfin qu'un troisième corps sera prêt pour empêcher une insurrection ou une invasion du côté de la Silésie. Il s'agit maintenant de savoir si la Russie pourrait disposer de ces forces. Nous en doutons, dit la *Réforme allemande*, s'il est vrai, comme on l'écrit, que chaque individu est, dans les provinces danubiennes, ennemi déclaré des Russes. Les Hongrois se préparent d'ailleurs à une guerre avec la Russie. Une armée de 100,000 hommes de la nouvelle levée est destinée, le cas échéant, pour la Transylvanie, et l'enrôlement, qui est déjà ordonné, augmentera l'armée hongroise de 200,000 hommes.

AUTRICHE.

VIENNE.—*Bourse du* 24.—5 0|0, 88 1|2 à 88 5|8, 4 0|0, 71 à 71 1|2 ; 2 1|2 0|0, 46 1|4 à 47. Emprunt 1834, 146 à 147 ; Emprunt 1839, 91 1|2 à 92 ; Banque, 1137 à 1145 ; Chemin de fer du Nord, 96 à 96 1|2 ; chemin de fer de Milan, 68 1|2 à 69 1|2.

— Notre population ne peut pas encore se remettre des graves nouvelles de la Hongrie. Quoique jusqu'ici la tranquillité n'ait pas été troublée, on voit de petites patrouilles sillonner les rues de la ville, on entend déjà crier dans les cabarets : *Vive Kossuth !* Les ouvriers semblent pressentir le renouvellement de leur rôle politique ; on prétend qu'ils veulent, dans le cas où les Hongrois attaqueraient Vienne, se lever en masse et aller les rejoindre. La consternation des partisans du gouvernement est indicible. Aujourd'hui tout le monde voulait se procurer de l'or et de l'argent et les comptoirs des changeurs étaient assiégés.

VIENNE, 25 *avril*. — L'armée impériale se concentre à Raab. Elle s'appuie d'un côté sur Komorn et de l'autre sur Bude. Mais le bruit a couru aujourd'hui que le ban, qui devait maintenir la communication entre l'armée et la garnison de Bude, a été battu. On dit qu'il a perdu 7,000 hommes. *L'Ostdeutsche Post* rapporte, d'après une lettre de Pesth du 22 avril, que Jellachich était en négociation avec les insurgés, et que ces derniers ne demandaient rien moins que la reddition de la citadelle de Bude avec toutes les munitions, la mise en liberté des prisonniers de guerre, la restitution de deux millions et demi de florins employés pour le rachat des notes émises par Windischgraetz.

Cette *Gazette* croit que le ban est en marche vers le sud. Elle soutient enfin que le secours de la Russie, malgré les embarras actuels, serait dangereux non-seulement pour l'Autriche, mais pour l'Europe et pour la liberté. Elle prétend savoir que les ministres se sont prononcés, le 25 avril, positivement contre cette intervention.

— Nous lisons dans le *Wanderer* du 24 avril : « Nous apprenons que les communications de notre capitale avec Pesth sont interrompues et que le siége de la forteresse de Komorn est levé. Les insurgés y ont introduit un renfort considérable et l'ont ravitaillé. Une rencontre sérieuse a eu lieu près de Neuhausel.

— Une notification du gouverneur de Vienne, insérée le même jour dans la *Gazette officielle*, contredit la nouvelle précédente. D'après cette notification, la forteresse de Bude ne serait pas encore complétement abandonnée, le gros de l'armée continuerait ses opérations sur la rive droite du Danube pour se concentrer ; Komorn même ne cesserait pas d'être bombardée et la division Csorich occuperait Gran pour protéger le passage du Danube.

—La *Gazette officielle* fait savoir que le prince Windischgraetz ne s'est éloigné de l'armée que temporairement et qu'il n'a pas cessé d'être commandant de l'armée autrichienne excepté de celle de l'Italie.

— Rien ne prouve mieux l'embarras du général Welden et les dispositions des Viennois que la proclamation qu'il a fait placarder dans les rues de Vienne :

« Aux loyaux et raisonnables habitants de Vienne :

» Chargé depuis six mois du maintien de la tranquillité et de l'ordre de votre belle ville, je me suis souvent adressé à vous. Vous avez entendu ma voix, vous l'avez comprise. Souvent vous avez prévenu mes vœux avec confiance. Le respect de tous les habitants loyaux m'a accompagné dans ma nouvelle et difficile destination. Ce fut le moment le plus heureux dans ce temps, qui s'assombrit de plus en plus.

« Maintenant que le sort s'acharne de jour en jour contre nous, à présent ce n'est pas la nation hongroise, qui tremble elle-même devant les tyrans, mais bien les révolutionnaires de tous les pays qui s'efforcent de détruire votre bien-être pour y ériger le trône de leur soi-disante liberté, dans ce moment, je m'adresse à vous de loin, car, n'ai-je pas toujours eu devant mes yeux vos intérêts, ceux de l'état et de notre nouvelle monarchie ? Il m'a été jusqu'à présent impossible d'accomplir par les armes des faits décisifs, car il aurait fallu mettre tout sur la carte. Nous n'en sommes pas encore là.

» Si les hommes raisonnables, loyaux et courageux s'entendent, si chacun d'eux agit dans sa sphère, le ciel donnera encore la victoire à la cause juste qui combat le mauvais principe, autrement le monde ne pourrait subsister, son existence n'étant fondée que sur ce qui est bien et juste. C'est pourquoi unissez-vous, la tranquillité et l'ordre dans l'intérieur peuvent seuls nous rendre possible la victoire sur l'ennemi extérieur. Signé : WELDEN. »

ETATS GERMANIQUES.

BOURSE DE FRANCFORT DU 27. — Autriche, 5 0|0, 76 1|4 A ; 4 0|0, 61 A ; 3 0|0, 44 1|4 A ; 2 1|2 p. 0|0, 40 5|8 A ; banque, 1114 A ; emprunt 1834, 129 1|2 A ; id. 1839, 80 A. Hollande, intégrales 2 1|2 0|0, 49 5|4 A. Belgique, obligations 4 1|2 0|0, 83 1|4 A.

PRUSSE.

BOURSE DE BERLIN DU 26.—Emprunt volontaire, 102 1|4 P ; obligations, 3 1|2 0|0, 79 1|4 A ; id. de la Société de Commerce maritime, 100 1|8 A. Russes (Rothschild), 00.

BERLIN, 28 *avril*. — Une ordonnance royale datée le 27 à Bellevue dissout la chambre des députés et proroge la première chambre. La proposition de cette ordonnance, contre-signée par tous les ministres, en contient les considérants. Les délibérations de la chambre, disent les ministres, ne tardaient pas à consolider l'ordre légal, et elles se laissaient influencer par les événements. La chambre a dépassé ses attributions en votant la validité légale de la constitution votée à Francfort par l'Assemblée nationale, et en déclarant, par son vote du 26 avril, l'état de siége de Berlin contraire à la constitution.

Principautés danubiennes, — GALACZ, 8 *avril*. — Le général Bem a envoyé au gouvernement valaque à Bucharest une note dans laquelle il l'invite à envoyer dans la Transylvanie des consuls pour sauvegarder les intérêts commerciaux de la Valachie et pour renouer les relations amicales des deux pays. Le commissaire turc a trouvé la demande bien fondée, mais les véritables gouverneurs de la Valachie, les généraux russes Lüders et Duhamel refusent au gouvernement valaque le droit d'entrer en communication avec le général Bem. Plusieurs boyards et commerçants des principautés ont reçu du général Bem l'invitation de préparer pour son armée des vivres qui seront payés argent comptant. Le général Bem les menace, en cas de refus, des moyens coercitifs.

Pendant la retraite des Russes d'Hermanstadt, les habitants les plus riches les ont suivis, emportant avec eux plus de cent voitures chargées d'effets précieux. Ces voitures sont tombées dans les mains des Szeklers comme prise de guerre. Les Russes ont perdu dans leur retraite beaucoup de munitions et leur apothicairerie. Le neveu du général Lüders, le lieutenant Fok, a été tué dans le défilé de la Tour-Rouge.

GRANDE-BRETAGNE.

LONDRES, 28 *avril*. — Consolidés pour compte, ouverts à 91 7|8 ; fermés à 91 7|8 92.

Les journaux et les correspondances d'Angleterre de samedi ne contiennent rien d'important. Aujourd'hui lundi, nous sommes sans nouvelles de Londres, les journaux ne paraissant pas le dimanche.

BELGIQUE.

BRUXELLES, 30 *avril*. — La chambre des représentants a voté quelques articles du code pénal et disciplinaire de la marine.

Le projet de loi sur l'enseignement supérieur subit en ce moment l'épreuve de l'examen dans les sections de la chambre. On assure que, dans trois sections sur six, l'idée de la réunion des deux universités en une seule a prévalu.

On dit que des démarches avaient été faites pour déterminer le roi des Belges à accepter le rôle de médiateur dans la question danoise : on ignore si le roi a accepté ou refusé.

ESPAGNE.

MADRID. — *Bourse* du 24 *avril*. — Titres 3 p. 0|0 24 13|16 au comptant ; 5 p. 0|0 11 coupons détaché ; coupons capitalisé, 6 1|4 ; valès non consolidés 6 ; dette sans intérêt 4 pour 0|0. Banque de Saint-Ferdinand 74 au comptant ; 72 papier, bons du trésor de l'emprunt forcé 68 au comptant ; 69 papier.

Le projet de loi sur le règlement des affaires du clergé a occupé toute la séance. Le senor Madoz a prononcé un discours très remarquable, surtout par sa modération. Ce discours a produit d'autant plus d'effet que M. Madoz parlait au nom de tout le parti progressiste. Cependant ce député est loin de vouloir accorder un vote de confiance au ministère qui ne le mérite à aucun titre.

Le ministre de la justice, M. Arrazola, a répondu à M. Madoz en déclarant que les principes émis par lui dans la discussion serviraient de règle au ministère.

M. Alvarez a résumé la discussion d'une manière très concise en faisant ressortir avec beaucoup d'habileté les points culminants de la question.

— Une rencontre a eu lieu entre le gouverneur militaire de Madrid et l'un des rédacteurs du journal *Clamor publico*, par suite de quelques expressions articulées dans la séance de la chambre des députés d'avant-hier. Les témoins du rédacteur du *Clamor* étaient le général Crespo et le brigadier Lujan, ceux du gouverneur militaire de Madrid étaient le comte de Vista Hermosa et le brigadier Eduardo Fernandez. Le rédacteur du *Clamor* a tiré sans atteindre son adversaire qui a eu la générosité de tirer en l'air.

— Les nouvelles de la Catalogne sont de plus en plus satisfaisantes. Les bandes carlistes sont traquées par les troupes de la reine, Cabrera et les Tristanys sont en déroute complète. Le bruit que Cabrera s'est réfugié en France semble se confirmer.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

PRÉSIDENCE DU CITOYEN MARRAST.

Séance du 30 avril.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi sur les majorats et les substitutions.

L'art. 1er porte que les majorats des biens particuliers qui auront été transmis à deux degrés successifs, à partir du premier titulaire, sont abolis.

Ces majorats demeureront libres entre les mains de ceux qui en sont investis. Le reste de la loi est purement réglementaire.

L'Assemblée décide qu'elle passera à une troisième discussion.

L'Assemblée s'occupe ensuite du projet relatif à l'indemnité coloniale.

Les articles 1 et 6 sont adoptés sans modification.

LE CIT. TRANCHANT présente l'amendement suivant à l'article 7.

Le cinquième de la rente de 6,000,000 fr. sera prélevé pour servir à l'établissement de banques d'escompte dans les colonies et pour faciliter l'émigration de travailleurs français.

Un règlement d'administration publique déterminera l'emploi de cette portion de l'indemnité.

Cet amendement n'est pas adopté.

LE CIT. KERDREL présente un autre amendement qu'il retire sur les observations du citoyen Crémieux.

Les art. 7 à 11 sont adoptés sans discussion. L'ensemble de la loi est l'objet d'un scrutin, qui donne le résultat suivant :

Votants,	552
Majorite	257
Pour	514
Contre	38

Le projet est adopté.

LE CIT. LACROSSE, ministre des travaux publics, dépose un projet de loi relatif à l'exploitation par l'Etat du chemin de fer de Paris à Lyon. (Marques de satisfaction.) Ce projet est renvoyé dans les bureaux, où il sera examiné d'urgence.

LE CIT. DOUTRE demande la parole pour des interpellations.

Voici le fait. Samedi soir, vers les neuf heures, je me rendais à la Porte-Saint-Denis, chez un de mes amis ; obligé de revenir sur mes pas, bien que j'eusse fait mes efforts pour éviter les rassemblements, je me trouvai en face d'un officier de paix qui, sans motif, sans provocation, après m'avoir rudoyé, ordonna à deux sergents de ville de s'emparer de moi en des termes que je ne veux pas rappeler.

Il n'est pas vrai que j'aie fait la moindre résistance, que j'aie dit que je ne reconnaissais pas l'autorité de la loi ; tout au contraire, j'affirme n'être pas sorti du langage parlementaire. Il est indigne que des individus sortis de la sentine monarchique, agents subalternes de la police, osent se ruer sur des hommes paisibles, sur des citoyens que leur leur caractère devrait faire respecter. Il faut que réparation soit faite, réparation éclatante, autrement je saurai faire respecter moi-même mon inviolabilité. (Mouvement.)

LE CIT. LUISY MATHIEU se plaint d'avoir été traité de la même façon et aussi injustement, malgré sa modération, et bien qu'il exhibât sa médaille de représentant, on l'a conduit à la Préfecture de police.

LE CIT. ODILON BARROT. Ce n'est pas le gouvernement qui est la cause des rassemblements, bien qu'on n'ait pas craint de l'en accuser à cette tribune. Nous saurons peut-être un jour quels sont les véritables instigateurs. Il ne manque pas de gens qui jettent le Peuple dans la rue, dans laquelle ils sont trop prudents pour descendre !

LE CIT. SCHŒLCHER. Est-ce nous que vous désignez ? (Rumeurs violentes à gauche. — Interruption.)

Une autre voix.—Il faut avoir le courage de son opinion

Une autre.—C'est de l'effronterie !

LE CIT. ODILON BARROT. Il est étrange qu'on vienne à cette tribune lancer contre le gouvernenement les plus odieuses calomnies !

LE CIT. DEVILLE. On ne peut le calomnier ! (Rumeurs à droite.—Interruption.)

LE CIT. ODILON BARROT. On calomnie indignement, brutalement le gouvernement. Il est de son devoir de venir protester contre ces accusations inqualifiables ! Des individus se rassemblent, poussés par de mauvaises passions ou par une inepte curiosité ; ils jettent le trouble et l'inquiétude dans la cité, désolent le commerce obligé de fermer ses boutiques, ruinent les ouvriers eux-mêmes.

Que doit faire le gouvernement ? Doit-il se croiser les bras et donner toute licence à l'émeute ? A Dieu ne plaise ! Le devoir du gouvernement est de rétablir le calme, de réprimer le désordre. Que des agents de l'autorité chargés de cette répression ne se soient pas tenus dans les bornes de la modération, que leur zèle les ait emportés, cela serait possible.

Une enquête est ordonnée, et justice sera faite, car la brutalité n'est jamais permise, n'est excusable vis-à-vis de personne ! Je ne mets aucunement en doute la sincérité de mes collègues ; mais enfin c'est un jugement que nous avons à prononcer, et nous ne pouvons prononcer avant d'avoir entendu toutes les parties. Si le gouvernement doit protection aux citoyens, il est aussi de son devoir de faire respecter les agents de l'autorité. (A droite : Très bien !)

LE CIT. JOINT. Je regrette que ce débat ait été porté à cette tribune ; je regrette surtout d'avoir à confirmer les assertions de quelques-uns de mes collègues ! Je suis convaincu que les agents inférieurs de l'autorité se laissent entraîner par excès de zèle à des violences contre lesquelles je n'avais pas besoin que M. le ministre vînt protester à cette tribune.

Il était onze heures du soir ; je traversais la rue Saint-Denis, accompagné d'un de mes amis. Il n'y avait plus de rassemblements ; quelques rares passants circulaient au loin. Tout à coup je vois les agents de l'autorité se précipiter sur eux et les maltraiter indignement. Sur une simple question adressée à l'un des agents par le jeune homme qui m'accompagnait, on se saisit de lui avec la même brutalité.

Je réclame ; on me saisit moi-même, on m'entraîne avec mon compagnon à la Préfecture de police, où, malgré mes instances, après avoir été fouillé (Rumeurs), j'ai été jeté dans ce lieu indigne qu'on nomme la *Souricière* ; je n'obtins qu'avec une peine extrême d'être transféré dans un autre endroit, où j'ai passé la nuit, bien que j'eusse décliné mon nom et ma qualité. (Mouvement.)

LE CIT. DEGOUSÉE rend compte des démarches qu'il a faites auprès du citoyen ministre de l'intérieur pour que réparation fût faite aux représentants arrêtés. L'orateur se plaint qu'un agent supérieur de police ait répondu au capitaine de la 10e légion, qui venait réclamer le citoyen Joint : « Un représentant arrêté ! je voudrais les arrêter tous. » (Mouvement.)

LE CIT. PRÉSIDENT donne lecture de deux lettres, l'une du citoyen ministre de l'intérieur, qui déplore la méprise dont le citoyen Joint a été victime ; l'autre du citoyen président de l'Assemblée, qui réclame auprès du ministre en faveur du respect dû à l'inviolabilité des représentants, et annonce que dorénavant tout représentant arrêté serait conduit à l'hôtel de la Présidence. (Très bien !)

LE CIT. SCHŒLCHER. Le citoyen président du conseil a prononcé tout à l'heure des paroles contre lesquelles je sens le besoin de protester. Il a parlé de gens qui lançaient le peuple dans la rue et se gardaient d'y descendre ; et ces paroles, il les a prononcées en se tournant vers nous. Si c'est une accusation directe, je la repousse à mon tour comme une odieuse calomnie. (Bravos à gauche.)

LE CIT. O. BARROT. Je n'ai accusé personne, et je suis heureux des paroles que je viens d'entendre ; mais le gouvernement se devait de repousser avec toute l'énergie de son indignation ces mêmes calomnies qu'on ne craint pas de répéter à cette tribune, bien que le bon sens public en ait fait justice. Du reste, il résultera de cet incident un enseignement dont nous profiterons tous. (Rumeurs à gauche.)

Après quelques mots du citoyen Doutre, l'incident est clos et la séance est suspendue.

La séance est reprise à trois heures et demie.

L'ordre du jour appelle la discussion d'un projet de loi relatif à un crédit de 640,000 fr. pour l'acquitement d'un subside consenti en faveur du gouvernement oriental de la Plata.

LE CIT. HUBERT-DELISLE appelle l'attention de l'Assemblée sur un état de choses qui nous coûte 5 millions par an pour la protection de nos nationaux à Montevideo et qui, rien que pour les négociations, nous a coûté plus de 25 millions.

Nos nationaux sont sans cesse en danger ; les négociateurs successifs, les citoyens Deffaudis, Wolowski et Drauil n'ont rien pu obtenir de Rosas ; cet état de choses ne peut durer davantage.

Il faut prendre l'un de ces deux partis, ou abandonner au plus tôt Montevideo, ou agir par la force contre Rosas.

Quant à moi, je suis convaincu que l'Assemblée ne reculera pas devant une expédition qui coûtera moins qu'il n'en coûte chaque année pour maintenir un état de choses qui compromet les intérêts et l'honneur du pays.

Après avoir entendu les citoyens Gerdy, Leremboure et le citoyen ministre des affaires étrangères, l'Assemblée passe au vote des articles.

Article 1er « Il est ouvert au budget du ministère des affaires étrangères, exercice 1848, un nouveau crédit extraordinaire de 640,000 fr. destiné, comme le précédent, à assurer le paiement du subside mensuel consenti à titre d'avance en faveur du gouvernement oriental, par la convention du 12 juin 1848, jusqu'à concurrence de cette somme. » — Adopté.

Un article 2, proposé par le comité, est rejeté.

L'article 2 du gouvernement sur les voies et moyens est adopté.

On passe au scrutin de division sur l'ensemble du projet.

En voici le résultat :

Nombre de votants,	593
Majorité absolue,	297
Pour,	586
Contre,	7

L'Assemblée a adopté.

LE CIT. MARCEL BARTHE a la parole pour présenter son rapport sur les pensions civiles accordées notamment à divers préfets.

Il termine en concluant, au nom du comité de l'intérieur, à ce que les pensions accordées à d'anciens préfets depuis le 1er janvier 1848, en dehors des conditions d'âge et de durée de services, soient révisées dans le délai de trois mois.

Le comité demande l'urgence.

La séance est levée à six heures et demie,

Erratum du numéro d'hier.

Article *Variétés*, 2e colonne, ligne 3, au lieu de : *c'est un système détestable*, lisez : *un système discutable.*

NOUVELLES DIVERSES.

Un arrêté du ministre de l'agriculture et du commerce, rendu sur le rapport de M. Eugène Guyot, inspecteur-général des haras, a pour objet les courses de chevaux. Les courses sont classées en deux divisions, celle du Nord et celle du Midi. Il y aura des prix de quatre classes : un grand prix national et des prix nationaux qui pourront être disputés par les chevaux des deux divisions ; des prix principaux et des prix spéciaux, qui ne seront accordés dans chaque division qu'à des chevaux lui appartenant.

A Paris, par exception, les prix pourront être courus par les chevaux des deux divisions.

Le grand prix national est fixé à 14,000 fr.

Les prix nationaux à 6,000 fr. pour Paris, 4,000 fr pour Caen, Nantes, Bordeaux, Pompadour.

Les prix principaux à 4,500 et 5,000 fr. pour Paris; 5,000 fr. pour Caen, Saint-Brieux, Bordeaux. Tarbes; 2,500 fr. pour Aurillac, Limoges, Tarbes; 2,000 fr. pour Nantes, Angers, Aurillac, Limoges.

Les prix spéciaux à 3,500 et 3,000 fr. pour Paris, 2,500 et 2,000 fr. pour Aurillac, 1,500 fr. pour Nancy, 2,000 et 1,500 fr. pour Saint-Brieuc, 1,500 pour Nantes, 1,500 et 1,200 pour Angers, 2,000 fr. pour Aurillac, 2,500 et 2,000 fr. pour Bordeaux, 1,500 fr. pour Limoges et Pompadour, 2,000, 1,800, 1,500, 1,200 et 1,000 francs pour Tarbes.

Le maximum du temps accordé pour les épreuves est de 2 minutes 40 secondes pour chaque épreuve de 2 kilomètres; de 5 minutes 20 secondes pour chaque épreuve de 4 kilomètres. Suivent d'autres dispositions réglementaires pour l'ordre et la police des courses.

— Par arrêté du président de la République, pris sur la demande du conseil municipal de Saint-Malo, la rue des Juifs et la place Saint-Vincent seront désignées à l'avenir sous la dénomination de *rue et place Chateaubriand*, en mémoire du grand génie qui est né dans une maison située entre la rue et la place, et qui est aujourd'hui l'Hôtel-de-France, propriété de M. Gogué. Chateaubriand l'a habitée dans son enfance. On y voit son berceau et le fauteuil de la mère de l'illustre auteur du *Génie du Christianisme*.

— On lit dans la *Vraie République* :

« Un rapport qui vient d'être déposé au nom du comité des travaux publics, et qui conclut à exonérer de tout impôt, pendant dix années, les bâtiments qui seront élevés sur les terrains destinés au prolongement de la rue de Rivoli, en remplacement des constructions actuelles à démolir, contient des renseignements navrans et qui donneront une idée de la sécurité qu'inspire le ministère actuel.

» Il constate d'abord que sur 61,000 ouvriers environ occupés aux travaux de bâtiments dans les circonstances ordinaires, à peine 5,000 ont du travail, et que, dans cette seule industrie, 125 à 130,000 âmes au moins ne trouvent plus de moyens d'existence.

» En rapprochant ces faits désolants des circonstances de quartier, ce rapport constate, en outre, qu'à Paris l'insalubrité de certains quartiers est telle que, dans un grand nombre de rues, *un enfant est dévoué en naissant à une mort presque certaine*; et que plus de 1,500 habitants se heurtent et végètent dans un espace de terrain *où on oserait à peine planter 1,000 arbres*, si l'on tenait à les avoir sains et vigoureux.

» En présence de pareilles révélations, on est vivement ému! En indiquant comme remèdes la nécessité imposée à certains propriétaires d'assainir leurs habitations, la démolition successive des vieux quartiers et leur reconstruction avec des rues larges, des maisons saines et aérées, l'expropriation pour cause de santé et salubrité publique, la réglementation de la largeur des rues, de la hauteur des maisons, des étages, de façon à permettre l'accès libre au soleil et à l'air, le comité des travaux publics n'a pas cru de son devoir de prendre l'initiative. Il s'est borné à réduire l'application des remèdes que le rapport indique à l'assainissement du quartier le plus aéré de Paris, et à formuler un vœu en faveur de l'achèvement de la rue de Rivoli! »

— A compter du mardi, 1er mai 1849, le prix du pain dans Paris est fixé ainsi qu'il suit :

Pain de 1re qualité, à 28 centimes le kilogramme.

Pain de 2e qualité, à 20 centimes le kilogramme.

— Hier, à deux heures, le président de la République s'est rendu à Saint-Denis, pour visiter la maison d'éducation de la Légion d'honneur.

— La pose de la première pierre de la Cité ouvrière qui va être construite rue Rochechouart aura lieu dans les premiers jours de la semaine prochaine. Cette pierre sera posée par le président de la République qui, en souscrivant pour 50,000 francs d'actions, a daigné prendre cette institution sous son patronage spécial. M. l'archevêque de Paris, suivi de son clergé, appellera les bénédictions du ciel sur une œuvre qui nous paraît un grand pas vers la solution de ce problème social : l'amélioration morale et matérielle de la classe la plus nombreuse et la plus pauvre.

— Le premier conseil de guerre jugera, mercredi 2 du mois prochain, sous la présidence de M. le colonel de Lisleferme, du 7e régiment d'infanterie légère, le concierge Demandre et le surveillant Casanova, accusés d'avoir laissé évader, par négligence, les détenus Barthélemy et Lacambre de la maison de justice militaire de la rue du Cherche-Midi.

M. le commandant Delattre, commissaire du gouvernement, soutiendra l'accusation. La défense sera présentée par Me Nogent-Saint-Laurent pour le concierge, et Me Patorni pour le surveillant.

— Toute la journée d'hier, dimanche, la porte Saint-Denis a été un but général de promenade pour les badauds et les désœuvrés.

Une armée de sergents de ville a encore dû passer la soirée jusqu'à près de minuit devant l'arc de Louis XIV pour veiller à ce que les rassemblements ne se reformassent pas. Du reste, la soirée a été calme.

— La rue de Poitiers faisait vendre hier dans les rues un écrit intitulé : *République et misère !*

— Voici quelques détails sur les préparatifs de la fête du 4 mai :

La grande façade du palais de l'Assemblée nationale reçoit de grandes décorations.

Quatre colonnes et quatre statues allégoriques vont décorer le pont de la Concorde.

On construit au pied de l'Obélisque de Luxor, au milieu de la place de la Concorde, une magnifique chapelle élevée de 14 mètres au-dessus du niveau du sol.

Cette chapelle va recevoir un splendide autel. C'est devant est autel que l'archevêque de Paris viendra entonner le *Te Deum* d'actions de grâce devant les membres du gouvernement : l'Assemblée nationale, la garde nationale et l'armée.

Tout autour de la grande place sont disposés cent trophées au milieu desquels on lit le nom d'un de nos départements ou d'une de nos colonies.

De grandes estrades pour les corps constitutés sont disposées à droite et à gauche de la chapelle. Le clergé viendra de la Madeleine.

Les fontaines reçoivent d'ingénieux appareils d'illumination.

La grande et belle rue de la Concorde reçoit à droite et à gauche deux rangées de candélabres et de trépieds.

La grande façade de la Madeleine reçoit, elle aussi, de superbes décorations.

Dans toute la longueur de la grande avenue des Champs-Elysées, on dresse les appareils illuminatoires.

Devant l'arc de Triomphe de l'Etoile on dresse la charpente du feu d'artifice qui sera tiré le soir à 9 heures.

Enfin, tout un monde de travailleurs est occupé dans les Champs-Elysées à faire les immenses et ingénieux préparatifs pour recevoir la foule durant la fête.

Les illuminations dureront trois jours.

— Un grand nombre d'écrivains politiques encombrait aujourd'hui les salles du département des plans topographiques à la Bibliothèque nationale, pour examiner le théâtre de la guerre des Hongrois contre l'Autrichien.

Comorn, dite l'imprenable, est jetée au milieu du Danube comme un immense radeau. Sa forme est triangulaire et elle est défendue par cinq bastions et cinq courtines à l'épreuve des bombes et des obus.

On sait que cette forteresse est la clef du Danube; il faut que tout passe sous son canon pour aller à Vienne ou descendre à Pesth à Belgrade et à la mer Noire. Komorn est en la possession des Hongrois, et elle est ravitaillée.

— Les insurgés transportés à Belle-Isle se sont révoltés dernièrement contre les autorités chargées de les garder. Le motif de leur révolte était fondé sur la mauvaise qualité de leur nourriture, et en général sur l'imprévoyance et l'incurie dont ils sont l'objet de la part de leurs supérieurs. On cite des faits qui ne manquent pas d'analogie avec ceux que révèle actuellement le procès de Clairvaux.

Les soldats indignés se sont rangés du côté des insurgés, lesquels ont dicté leurs conditions à leurs gardiens. Aujourd'hui, le calme est rétabli dans cette colonie de transportés.

— Civita-Vecchia, où nos troupes viennent de débarquer, est une petite ville d'environ 8,000 habitants, située sur le bord de la Méditerranée, à vingt lieues nord-ouest de Rome, à égale distance de la frontière extrême de la Toscane, et à dix-huit lieues environ par mer du fameux port d'Osti.

C'est l'ancienne *Centum-Cella*, fondée par l'empereur Trajan. Le port forme une belle anse dont l'entrée est protégée par un môle ayant à l'une de ses extrémités un phare et à l'autre une batterie de canons.

Ses passes n'ayant en moyenne que quinze pieds, les gros vaisseaux ne peuvent aborder. A droite du port est le château-fort; à gauche, est le lazaret, le port de construction et de très beaux chantiers; au fond, l'arsenal et la ville vieille. En dehors de la ville ancienne et en deçà des fortifications modernes est la ville neuve.

Cette ville est très régulièrement bâtie et possède de beaux édifices, tels que le château, l'arsenal et deux églises, San-Francesco et Delle Morte.

Les fortifications modernes datent de 1649, sous Urbain VIII. C'est un ouvrage à cornes modelé sur les fortifications de Vauban. La ville a trois portes : celle de la Marine et celle de Cornetto. Le port et le bassin de constructions, très envasés, rendent la ville très malsaine.

Les environs de Civita-Vecchia, couvertes de monuments antiques, sont très montagneux.

— Une correspondance particulière de Gibraltar confirme les détails que nous avons donnés au sujet de la dissension qui a éclaté entre le chargé d'affaires de la République à Tanger et le gouvernement marocain.

M. Léon Roches ne s'est pas contenté d'amener son pavillon; il a quitté Tanger et s'est rendu avec sa famille à bord du bateau à vapeur français l'*Eclaireur*, qui l'a transporté à Gibraltar.

— Il est prouvé par des documents officiels qu'après avoir laissé emporter au pape et à sa suite tout ce qu'ils ont cru convenable d'emporter, notamment les riches ornements pontificaux, la République romaine laisse à la disposition du pontife une somme de 250,000 francs par mois sur les revenus qui étaient précédemment alloués à l'entretien de la cour pontificale.

— L'épidémie qui a si cruellement attristé l'hospice de la Salpétrière paraît être arrivée à son terme. Le bon état sanitaire se maintient et quoiqu'on ait constaté encore des cas presque foudroyants, ils deviennent de plus en plus rares. Tout fait espérer que la sécurité la plus parfaite permettra bientôt de réintégrer dans sa demeure habituelle la partie de la population qu'on en avait éloignée.

— On assure, dit le *Journal du Hâvre*, que l'ordre a été envoyé au capitaine de vaisseau Ricaudy, qui commande dans l'Adriatique, de croiser en vue de Venise jusqu'à l'arrangement des difficultés survenues entre Radetzki et le gouvernement piémontais.

CASINO DES ARTS.—Aujourd'hui mardi 1er mai, concert vocal et instrumental dans lequel on entendra MM. Dervès; Garcin, Pedorlini. Bady, Louvergne. Mesdames Cellini, Deville, Lucas, Appert, M. Houg, jeune comique pleine d'avenir, chantera les chansonnettes. L'orchestre, composé de 48 musiciens sera conduit par Villent Bordogni. Prix : 1 fr.

VARIÉTÉS.

—

Sicile.

M. Charles Didier vient de faire paraître une brochure sur la question italienne, qui nous ferait presque oublier sa malencontreuse visite au duc de Bordeaux. Pour ce qui est de la discussion historique sur les droits de la Sicile, l'auteur de *Rome souterraine* ne fait que reproduire, sous une forme éloquente, les arguments et les faits que les écrivains siciliens, M. Amari surtout, ont fait valoir en faveur de la noble cause de leur pays. Mais M. Didier se livre aussi à un examen critique de l'étrange conduite tenue à l'égard de la Sicile par les gouvernements de France et d'Angleterre, et c'est là qu'est la partie la plus remarquable de son écrit. Laisssons parler l'auteur lui-même.

Le décret du 17 avril 1848, qui prononçait la déchéance de Ferdinand, fut bien reçu des deux puissances, et les envoyés siciliens trouvèrent un bon accueil à Londres comme à Paris. Reconnus d'abord officieusement, on leur promit qu'ils le seraient officiellement immédiatement après l'élection du nouveau roi. Le nouveau roi fut élu. Dès ce moment, les amiraux Parker et Baudin saluèrent le pavillon sicilien comme celui d'une nation indépendante. Un brick à vapeur anglais emmena à Gênes le courrier chargé de porter à Turin la nouvelle de l'élection, et quelques jours plus tard, quoique le fils cadet du grand-duc de Toscane, que la France recommandait comme son candidat, n'eût pas été nommé, une frégate à vapeur française fut mise à la disposition des commissaires chargés d'aller présenter au nouveau roi la nouvelle constitution et le texte du décret qui l'appelait au trône de Sicile. Pendant ce temps, les autorités siciliennes, le président du gouvernement, les ministres, le commandant de la garde nationale, recevaient des deux escadres le salut d'usage, toutes les fois qu'ils leur rendaient visite. Dès le 12 juillet, c'est-à-dire deux jours après l'élection du duc de Gênes, le vice-amiral Parker assistait, avec ses officiers, à une messe solennelle, où le roi de Sicile, ou en son absence son représentant, avait le droit d'intervenir, en sa qualité de légataire du saint-siége. N'oublions pas d'ajouter que jusqu'au 10 décembre dernier le gouvernement français a vendu aux Siciliens toutes les armes dont ils avaient besoin.

Certes, de pareilles démanches étaient significatives. Qui n'y aurait vu des engagements formels et des gages donnés par l'Angleterre et la France à la Révolution du 12 janvier? De là à une reconnaissance en règle il n'y avait qu'un pas. Mais ce pas ne fut jamais franchi. Au lieu d'avancer, les deux puissances reculèrent, la France plus encore que l'Angleterre, quoique la France soit en République. Au moins lord Palmerston n'a-t il pas manqué une seule occasion de désavouer, tant à la tribune que dans ses journaux, la politique de lord Castelreagh, et déploré l'abandon de 1815. Il n'a cessé de déclarer qu'à ses yeux les Siciliens n'étaient point des insurgés. Lord Palmerston a raison, car ici l'insurgé est le roi de Naples, qui, en violant, en détruisant la Constitution en vertu de laquelle il est roi de Sicile, a perdu ainsi, et par son propre fait, tous droits sur ce royaume.

Après quelques pages consacrées à faire ressortir de plus en plus la justice de la cause sicilienne, et le déplorable rôle joué par les médiateurs anglo-français, M. Didier continue ainsi :

Une noble tâche est imposée à la République française, saura-t elle la remplir ? le voudra-t-elle ? Ne fût-ce qu'au point de vue de l'égoïsme, son intérêt bien entendu lui en fait une obligation ; car ce qui affaiblit la liberté chez ses voisins, ne la fortifie apparemment pas chez elle.

Qu'est-ce que Louis-Philippe a gagné à trahir tous les Peuples, pour se rendre complice de tous les despotismes avoués ou cachés? Il y a des devoirs de principes, il y a des nécessités de position; un seul de ces motifs suffit pour commander l'action; quand tous les deux se réunissent pour cela, s'abstenir, c'est abdiquer : abdiquer, c'est périr!

Il faudrait tout transcrire de cette brochure. Contentons-nous d'en rapporter encore deux passages :

La Sicile est petite par le territoire; elle s'est montrée grande par le courage et par la volonté; et d'ailleurs, fût-elle plus petite encore, sa faiblesse même est un titre de plus à la sympathie, à l'estime des nations civilisées. Le droit des faibles est le plus saint des droits. L'abus de la force est odieux, impie, attentatoire au premier chef à la dignité humaine. Telle est l'indignation qu'il inspire, que ceux-là même qui s'en rendent coupables sont contraints de colorer leur crime; ils répugneraient pour eux-mêmes au cynisme d'un aveu brutal.

La force parle toujours au nom du droit; mais ici le droit est si évidemment du côté du plus faible, que toutes les précautions oratoires, toutes les arguties du monarque insurgé ne sauraient faire prendre le change à personne. Il a tout mis contre lui, le principe, le fait, la justice, l'humanité. Ce serait violer tout cela que de lui prêter main forte.

A propos du statut de Gaëte, n'oublions pas de dire qu'on a vu avec une surprise douloureuse un bâtiment de l'escadre française, l'*Ariel*, porter dans les cités siciliennes l'*ultimatum* du roi de Naples, et ses officiers français faire de la propagande au profit de ce roi révolté. Un tel oubli du droit des gens est-il dans les instructions de l'amiral Baudin ? Qu'aurions-nous dit d'un amiral étranger qui, le 28 février 1848, se fût permis de répandre sur les côtes de France des manifestes de Louis-Philippe? L'abus eût été le même. L'unique différence est que la France est grande et que l'on compte avec elle, tandis que la Sicile est petite, et que, grâce à sa petitesse, on espère lui faire violence par la menace et l'intimidation.

Mais, nous l'avons déjà dit, et nous ne saurions trop le répéter, sa faiblesse même est un titre de plus à nos yeux. La politique fondée par la force brutale nous inspire une indignation, un mépris que nous voudrions faire partager au même degré par la France, par l'Europe entière. Puisqu'on ne veut rien faire pour la Sicile, au moins ne doit-on rien faire contre elle, et faudrait-il la laisser vider son différend tête à tête avec son ennemi. Eh quoi! serait-ce trop que de demander à la France sa neutralité!

La branche aînée a fait une Afrique française, la branche cadette une Belgique, et la République ne ferait pas même une Sicile! Que la Sicile se fasse donc elle-même. Pour lui avoir coûté plus cher, l'inestimable trésor de l'indépendance, conquis par elle seule, n'en sera que plus précieux pour elle.

Mais hélas! le sacrifice de la malheureuse Sicile est peut-être consommé à l'heure qu'il est, et nous apprendrons bientôt que l'héroïsme d'un peuple combattant pour ses droits a succombé sous la force brutale des dignes satellites du Bourbon. Ce dernier, toutefois, nous en avons la ferme confiance, paiera cher, tôt ou tard, son horrible triomphe. Nous dirons même que dans l'intérêt non-seulement de la Sicile, mais des Napolitains, il vaut beaucoup mieux que la première ait préféré une résistance désespérée à une transaction quelconque avec Ferdinand II, car, en acceptant l'ultimatum de Gaëte, elle eût fait bon marché de ses droits séculaires, et il eût suffi à son ennemi de quelques régiments pour la tenir asservie, tandis que, écrasée par lui, ces mêmes droits restent entiers, et Ferdinand II n'aura pas trop de toute son armée pour tenir en bride les deux peuples. Or on sait à quel faible fil tient l'existence d'un gouvernement qui s'appuie uniquement sur les bataillons et la mitraille!

RICCIARDI.

Bourse de Paris du 30 avril.

AU COMPTANT.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dernier cours.	Clôture précéd.
5 0/0 j. du 22 mars.	87 60	88 50	87 60	88 35	88 20
5 0/0 (Emprunt 1848) j. du 22 mars 1849 (Certif. Omnium).	» »	» »	» »	» »	» »
5 0/0 (Emprunt 1848) j. du 22 mars 1849 (Certif. Nus)	» »	» »	» »	» »	88 25
Certificats de conversion d'Actions de Lyon, j. du 22 mars.	87 90	» »	» »	87 90	» »
4 1/2 0/0 j. du 22 mars.	» »	» »	» »	» »	» »
4 0/0 j. du 22 mars.	» »	» »	» »	» »	» »
3 0/0 j. du 22 déc.	56 50	56 95	56 50	56 65	56 95
Action de la Banque.	2385 »	2395 »	2385 »	2395 »	2390 »
Obligations de la Ville	1110 »	» »	» »	1110 »	1115 »

4 canaux avec prime...	1065 »	Dr Dette intérieure.......	» »
4 canaux, Act. de jouis.	» »	Belgique, Emp. 1840...	93 5/8
Bourgogne, j. d'avril....	» »	Belgique, Empr. 1842..	» »
Bourgogne, Act. de j....	» »	Belgique, Trois 0/0.......	» »
Caisse hypothécaire....	135 »	Belgique, Banque (1835).	» »
Récép. de Rothschild...	86 50	Deux 1/2 hollandais.....	» »
Emprunt romain........	78 »	Empr. portugais 5 0/0...	» »
Emprunt d'Haïti........	» »	Emprunt du Piémont...	» »
Espagne, dette active..	» »	Lots d'Autriche..........	» »
Dette diff. sans intérêt.	» »	Min. de la Grand'Combe.	» »
Dette passive............	» »	Zinc Vieille-Montagne..	3025 »
Trois 3 0/0 1841.........	33 1/4		

FIN COURANT.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dernier cours.	Clôture précéd.
Trois 0/0 en liquidat.	» »	» »	» »	» »	» »
Fin courant	56 40	» »	» »	56 95	56 60
Prime fin courant	58 75	59 50	» »	» »	» »
Prime fin prochaine	» »	58 »	» »	» »	» »
Cinq 0/0 en liquidat.	» »	» »	» »	» »	» »
Fin courant	91 90	92 50	93 25	94 »	88 20
Prime fin courant	90 50	91 »	» »	91 »	90 50
Prime fin prochaine	» »	» »	» »	» »	» »
Cinq 0/0, Empr. 1848, en liquidation.	» »	»	» »	» »	» »
Fin courant	88 »	» »	» »	88 »	88 20
Prime fin courant	» »	» »	» »	» »	» »
Prime fin prochaine	» »	» »	» »	» »	» »
Réc. de Rothschild, fin courant.	86 75	» »	» »	86 50 »	» »
Trois 0/0 Belge.	»	» »	» »	» »	» »
Cinq 0/0 Belge	9[illegible] 5/8	» »	» »	93 5/8	94 »

LE RÉDACTEUR-GÉRANT,
EUGENE CARPENTIER.

SPECTACLES DU 1er MAI 1849.

THÉATRE DE LA NATION. —

THÉATRE-FRANÇAIS. — Andromaque, le Moineau de Lesbie.

OPÉRA-COMIQUE. — Le Val d'Andorre.

SECOND THÉATRE-FRANÇAIS. — Rachel, les Mauvais sujets, le Tartufe.

THÉATRE-HISTORIQUE.—La Jeunesse des Mousquetaires.

GYMNASE. — Le Bouquet de violettes, le Lorgnon, la Tasse, la Niaise.

VARIÉTÉS. — 1re repr. Jobin et Nanette, Premières Coquetteries, Mme Larifla, les Beautés.

VAUDEVILLE. — Breda Street, les Prétendans, J'attends un omnibus, Riche d'amour.

THÉATRE MONTANSIER. — Trompe la balle, Trois Dimanches, les Femmes saucialistes, E. H.

PORTE SAINT-MARTIN.—

AMBIGU. — Louis XVI et Marie-Antoinette.

GAITÉ. — Marcean, la Nonne sanglante.

THÉATRE-NATIONAL.—

FOLIES-DRAMATIQUES. — Le Gibier, Mathieu, le Mirliton, le Mobilier de Bamboche.

DÉLASSEMENTS-COMIQUES. — Culottes et Cotillons, la Père Marcel, Ce qui manque aux Grisettes.

THÉATRE-CHOISEUL. — L'Anguille de Melun, Arlequin et Colombine, les Deux Mousquetaires, Saltimbanques, Pierrot incorigible.

CIRQUE-NATIONAL—Champs-Elysées.—Ouverture, à 8 heures Soirée équestre.

THÉATRE DE LUXEMBOURG.—Mariage d'amour, la Californie.

SALLE VALENTINO, rue Saint-Honoré, 369.—Soirées dansantes, les mardis. samedis et dimanches.

CASINO DES ARTS. — Boulevard Montmartre, 12. Tous les soirs à sept heures grand concert. Prix, 1 fr.

SPECTACLES-CONCERTS.—Tableaux vivants.

DIORAMA (Bazar Bonne Nouvelle). — Vue de l'Eglise Saint-Marc.

PANORAMA.—Champs-Elysées.—Bataille d'Eylau.

JARDIN-D'HIVER—Champs-Elysées. — Promenades de jour, Marché aux Fleurs permanent, Cabinet de lecture gratuit. Salle d'exposition.—Prix : 1 fr.

CLOSERIE DES LILAS. — Bals les Dimanche, Lundi et Jeudi.

Imprimerie de NAPOLÉON CHAIX et Ce.